



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service environnement

Unité biodiversité-forêt-chasse

Affaire suivie par : Frédéric ROGISSART

Tel : 03 51 16 50 37

Fax : 03 24 37 51 17

@ : frederic.rogissart@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le 16 Juin 2021

**Synthèse des observations du public relatives au projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces d'animaux classées susceptibles d'occasionner des dégâts sur tout ou partie du département des Ardennes pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 ainsi que les périodes et leurs modalités de destruction**

Le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces d'animaux classées susceptibles d'occasionner des dégâts sur tout ou partie du département des Ardennes pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 ainsi que les périodes et leurs modalités de destruction a fait l'objet d'une consultation du public du 18 mai au 8 juin 2021 inclus.

Au cours de cette période de consultation en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes, ce projet d'arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part du public.

Le directeur départemental,

Philippe CARROT